

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2006/025926**
n° de gestion : **1991B03839**
n° SIREN : **383 628 328 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 15/12/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

APPLICATIONS ENERGIE ELECTRIQUE société par actions simplifiée

265 rue Antoine de Saint Exupery 69140 Rillieux la Pape -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

décision de l'actionnaire unique (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'une société
Sté pluripersonnelle devient unipersonnelle**

APPLICATIONS ENERGIE ELECTRIQUE - A2E
265 Rue Antoine de Saint Exupéry - 69140 RILLIEUX LA PAPE
S.A.S. au capital de 70 000 Euros
383 628 328 R.C.S. LYON
SIRET 383 628 328 00023

Certifié conforme
Le Président

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AOUT 2006

L'an Deux Mille Six,
et le trente août à dix heures,

l'associée unique, la société ICC INDUSTRIES, représentée par Monsieur Antoine LOPEZ, de la société APPLICATIONS ENERGIE ELECTRIQUE - A2E, société par actions simplifiée au capital de 70 000 Euros, dont le siège social est à 265 Rue Antoine de Saint Exupéry - 69140 RILLIEUX LA PAPE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 383 628 328 a tenu l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe FLAMENT, Président et Directeur général non associé.

Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Démission du Président et Directeur Général**
- **Nomination d'un nouveau Président et Directeur Général,**
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ↳ la feuille de présence,
- ↳ le rapport du Président et le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Après discussion et échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Philippe FLAMENT, de ses mandats de Président et Directeur Général à compter du 30 AOUT 2006, accepte le non respect du préavis d'un mois prévu statutairement.

Elle décide de nommer en qualité de Président en remplacement de Monsieur Philippe FLAMENT, et ce pour une durée non limitée, **Monsieur Antoine LOPEZ**, demeurant 200 Montée de la Velette 69140 RILLIEUX LA PAPE.

Monsieur Antoine LOPEZ exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les dispositions réglementaires et statutaires.

Monsieur Antoine LOPEZ accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare qu'il a tous pouvoirs aux fins de les exercer et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité limitant l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au Président, aux fins d'effectuer toutes formalités légales ou réglementaires relative au changement de Président et Directeur Général.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Philippe FLAMENT

L'associée unique

La société ICC INDUSTRIES

Représentée par Monsieur Antoine LOPEZ

Monsieur Antoine LOPEZ

« J'accepte les fonctions de
Président »